

DECISION N° 2017-000765/MSHP-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2017-1151 et 1172/MTFP-CNCFP du 07 et du 19 avril 2017 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Techniciens Supérieurs de Santé stagiaires, spécialité (Infirmier d'Etat) dont les noms suivants, sont affectés ainsi qu'il suit :

- Centre Hospitalier Universitaire du Point-G :**
- M. Mory FOMBA, n° Mle 0151.099-D, célibataire, sans enfant ;
 - M. Karim SAMAKE, n° Mle 0151.109-P, célibataire, 1 enfant ;
 - M. Mamadou Jean Richard FOFANA, n° Mle 0151.111-S, célibataire, sans enfant ;
 - M. Kabili Demba TOURE, n° Mle 0151.112-T, marié, 1 enfant.

- Hôpital du Mali :**
- M. Bouréma MAIGA, n° Mle 0151.104-J, célibataire, sans enfant ;
 - M. Ahmed GUNDO, n° Mle 0151.106-L, célibataire, sans enfant.

- Région de Kayes :**
- M. Yoro BOUARE, n° Mle 0151.114-W, célibataire, sans enfant.

- Hôpital de Kayes :**
- M. Mammoutou COULIBALY, n° Mle 0151.103-H, marié, 3 enfants.

- Région de Koulikoro :**
- M. Amidou GONSOGO, n° Mle 0151.102-G, célibataire, 1 enfant.

- Hôpital de Kati :**
- M. Siaka TRAORE, n° Mle 0151.110-R, célibataire, 1 enfant.

- Région de Sikasso :**
- M. Soma TRAORE, n° Mle 0151.123-F, marié, 1 enfant ;
 - Mme Larissa N.A DARA, n° Mle 0151.101-F, mariée, 2 enfants.



P/Le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique P.O
Le Secrétaire Général
Dr Bakary DIARRA
Médaille du Mérite National

Bamako, le 06 JUIN 2017

1	MSHP.....
2	MTEPRE-DNPPP.....
6	MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....
3	DNS-CPS-IS.....
20	Tous Gov. et DRS.....
50	Intéressés et dossiers.....
10	DRH.....

Amputations

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Imputation : Budget National

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

- M. Youssouf DOUMBIA, n° MIE 0151.100-E, marié, 2 enfants.
- Hôpital de Ségou :
- M. Bakary KONE, n° MIE 0151.119-B, marié, 3 enfants.
- Hôpital de Mopti :
- M. Sidi DIARRA, n° MIE 0151.105-K, marié, 1 enfant ;
- Mme Dieneba FOMBA, n° MIE 0151.108-N, célibataire, sans enfant.
- Région de Tombouctou :
- M. Moussa SANGARE, n° MIE 0151.113-V, célibataire, 1 enfant ;
- M. Albert YATTARA, n° MIE 0151.115-X, célibataire, sans enfant.
- Hôpital de Tombouctou :
- Mme Assitan Marnadou KEITA, n° MIE 0151.117-Z, mariée, 1 enfant ;
- M. Abraham Méry KONE, n° MIE 0151.120-C, célibataire, sans enfant ;
- M. Saka KONE, n° MIE 0151.121-D, célibataire, sans enfant ;
- M. Tchéoungou TRAORE, n° MIE 0151.122-E, marié, 1 enfant.
- Hôpital de Gao :
- M. Saïf BAMBA, n° MIE 0151.116-Y, célibataire 1 enfant ;
- M. Mahamoud KANE, n° MIE 0151.118-A, célibataire, sans enfant.
- Région de Ménaka :
- M. Amadou TRAORE, n° MIE 0151.107-M, célibataire, 2 enfants.